



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

N° consécutif

6662

N° de dossier

X1 102 012

Assemblée dûment convoquée

2017  
Année

03  
Mois

28  
Jour

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le 28 mars 2017, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté le Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (2017-04) qui remplace les versions précédentes du règlement qui datent de 2003, 2006 et 2009;

CONSIDÉRANT que lors du registre électoral qui s'est tenu en février 2016, un nombre d'inscriptions inférieur à cinq cent a été enregistré et que par conséquent, le mandat du Conseil des élus s'est poursuivi pour une quatrième année;


CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (2017-04), l'annonce de la tenue d'une élection générale et de la date du scrutin doit se faire au moins soixante jours avant la fin du mandat du présent Conseil et que le scrutin se tient le dernier lundi du mois de mai;

CONSIDÉRANT que les dispositions relatives aux dates de scrutin des élections générales prévues au nouveau Règlement sur les élections adopté le 28 mars 2017 ne s'appliqueront qu'à l'élection suivante, soit en 2020 ou en 2021, tout dépendant du résultat du registre électoral de 2020 et que c'est la version de 2009 du Règlement sur les élections qui s'applique en la matière pour l'élection générale de 2017;


Page 1 de 3

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

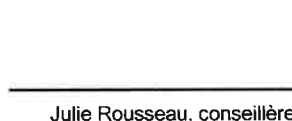
Le quorum  
est fixé à  
4

  
Patrick Courtois, conseiller

  
Marjolaine Étienne, vice-chef

  
Jonathan Germain, conseiller

  
Stéphane Germain, vice-chef

  
Julie Rousseau, conseillère

  
Charles-Édouard Verreault, conseiller



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

N° consécutif
6662
N° de dossier
X1 102 012

Assemblée dûment convoquée      2017      03      28  
Année      Mois      Jour

# RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que l'article 2.1 du Règlement sur les élections du conseil de la bande des Montagnais du Lac Saint-Jean du 25 février 2009 prévoit que l'annonce de la tenue d'une élection générale et de la date du scrutin doit se faire au moins soixante jours avant la fin du mandat du présent Conseil et qu'en vertu de l'article 2.8, le scrutin se tient le dernier lundi du mois de mai;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 3.1 du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (2017-04) que la nomination du président d'élection doit avoir lieu au moins 45 jours avant l'élection, donc au plus tard le 13 avril 2017;

CONSIDÉRANT que l'article 11.1 du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (2017-04) prévoit la nécessité de nommer Mashtel kapashtinik utaimun qui signifie « celui qui se prononce en tout dernier lieu » par résolution au moins 30 jours avant l'élection, soit au plus tard le 28 avril 2017 et que la signature d'un contrat de service à cet effet avec M<sup>e</sup> Christian Girard (2016-080) a été autorisée par résolution (n° 6589) le 24 janvier 2017;


CONSIDÉRANT que l'article 3.9 du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (2017-04) prévoit que Katakuhimatsheta (Conseil des élus) met à la disposition du président d'élections une enveloppe budgétaire suffisante à l'organisation et au déroulement de l'élection.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'annonce de l'élection générale des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan qui se tiendra le 29 mai 2017;

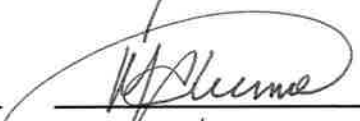
Page 2 de 3

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité


Le quorum  
est fixé à  
4


  
Patrick Courtois, conseiller

  
Gilbert Dominique, chef

  
Marjolaine Étienne, vice-chef

  
Jonathan Germain, conseiller

  
Stéphane Germain, vice-chef

  
Julie Rousseau, conseillère

  
Charles-Édouard Verreault, conseiller



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

N° consécutif
6662
N° de dossier
X1 102 012

Assemblée dûment convoquée      2017      03      28  
Année      Mois      Jour

IL EST AUSSI RÉSOLU de nommer la greffière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, M<sup>me</sup> Josée Buckell, à titre de présidente d'élection en vertu du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (2017-04);

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer M<sup>e</sup> Christian Girard, visé par le contrat de service 2016-080, à titre de Mashtel kapashtinik utaimun qui signifie « celui qui se prononce en tout dernier lieu » en lien avec les dispositions de l'appel à l'égard de l'élection du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (2017-04);


IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'octroyer une enveloppe budgétaire de 13 675 \$ à la présidente d'élection afin de pourvoir à l'organisation et au déroulement de l'élection générale 2017.


**RÉSOLUTION**

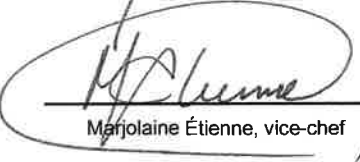
Page 3 de 3

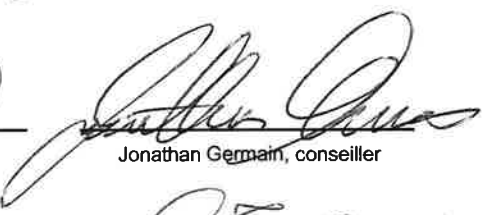
Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

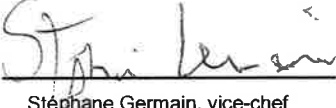
Le quorum  
est fixé à  
4

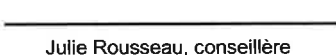
  
Gilbert Dominique, chef


  
Patrick Courtois, conseiller

  
Manjolaine Étienne, vice-chef

  
Jonathan Germain, conseiller

  
Stéphane Germain, vice-chef

  
Julie Rousseau, conseillère

  
Charles-Édouard Verreault, conseiller